

REGLEMENT RISOUXLOPPE

ARTICLE 1 : LA RISOUXLOPPE

La Risouxloppet, course populaire se déroulera le dimanche 29 décembre 2024, à 10 heures, sur le site du Pré Poncet. Deux distances seront proposées, en style libre, 25 km et 12,5 km. Le départ sera donné en ligne sur une piste de 12,5 km. En fonction des conditions d'enneigement, il est possible que la boucle soit réduite à un minimum de 7,5 km.

ARTICLE 2 : TITRES FFS, AGE

La licence, la carte neige ou un ticket course est obligatoire, ainsi qu'un certificat médical de moins d'un an le jour de la course. Les licenciés étrangers doivent prendre un ticket course (sauf licencié FIS et les suisses qui bénéficient d'un accord fédéral de réciprocité). Catégorie : 25 km U20 à M12 et sur le 12,5 km U18 à M12.

ARTICLE 3 : LA PISTE

Piste de 12,5 km à parcourir deux fois pour le 25 km et une fois pour le 12,5 km. La piste est tracée en style libre avec une trace à droite, balisée par des fanions. Départ en masse sur deux lignes (minimum suivant le nombre d'inscrit). Ligne élite pour les hommes ayant moins de 100 points FFS et pour les dames ayant moins de 200 points FFS.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT

Tout participant doit remplir un bulletin d'inscription, y joindre le règlement, la photocopie de sa licence et de son certificat médical. Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte. Le coût est de 25 € pour le 25 km et de 16 € pour le 12,5 km. Vous pourrez vous inscrire sur place le samedi 28 décembre de 15 heures à 18 heures sans majoration. Vous pourrez vous inscrire sur place le matin de la course de 7 heures 30 à 9 heures avec une majoration de 5 €. Les inscriptions seront closes à 9 heures. Les dossards non rendus seront facturés 80 €.

ARTICLE 5 : DISQUALIFICATION

Tout participant sera disqualifié s'il change de ligne de départ, s'il n'effectue pas l'intégralité du parcours, s'il ne passe pas aux différents points de contrôle.

ARTICLE 6 : RECLAMATIONS

Les réclamations devront être faites par écrit et remises au comité d'organisation 10 minutes maximum après l'arrivée du dernier concurrent, accompagnées de la somme de 30 €. Cette caution ne sera remboursée que si la réclamation est approuvée par le comité d'organisation.

ARTICLE 7 : ANNULATION

Aucun remboursement ne sera effectué. En cas d'annulation les droits d'inscription seront partiellement remboursés sur simple demande écrite accompagnée d'une enveloppe timbrée. Le comité d'organisation se réserve le droit de fixer le montant du remboursement en fonction des circonstances, comme de modifier le présent règlement en cas de besoin et de prendre toute décision dans les cas non prévus.

ARTICLE 8 : CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Un classement "scratch hommes" sera établi pour le 25 km et pour le 12,5 km. Un classement "scratch dames" sera établi pour le 25 km et pour le 12,5 km. Les récompenses seront attribuées selon le tableau ci-dessous et les dotations sont partiellement régies par le nombre d'inscrit par course:

	25 km H	25 km D	12,5 km H	12,5 km D
1er	100 euros	100 euros	70 euros	70 euros
2ème	70 euros	70 euros	50 euros	50 euros
3ème	50 euros	50 euros	30 euros	30 euros